



## **COMMUNE DE GIVORS**

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024**

**Convocation :** 20/09/2024

**Affichage liste délibérations :** 02/10/2024

**Conseillers en exercice :** 35 **PRÉSIDENT** : Monsieur BOUDJELLABA

**Présents :** 31 **SECRÉTAIRE** : Madame PAILLOT

**L'an deux mille vingt quatre, le vingt six septembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabih LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAH ; Madame Yamina KAHOU

#### **ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Monsieur Azdine MERMOURI

Madame Solange FORNENGO a donné procuration à Monsieur Robert JOUVE

Monsieur Thomas KUNESCH a donné procuration à Monsieur Mohamed BOUDJELLABA

#### **ABSENT**

Madame Edwige MOIOLI

**DEL20240926\_26**

**SUBVENTION À L'ASSOCIATION LE SOURIRE DES GONES DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF**

**RAPPORTEUR** : Azdine MERMOURI

Dans le cadre de la troisième édition du budget participatif givordin, un projet consistant à soutenir financièrement la fête interculturelle organisée chaque année à Givors, le projet "Sourire des Gones a été retenu.

L'association Le Sourire des Gones organise pour 2024 sa fête interculturelle le samedi 5 octobre. Il s'agit d'un événement musical et gastronomique, ouvert à tous, et ayant pour objet de faire découvrir les musiques et les plats d'autres cultures. Ce projet nécessite donc de pouvoir financer des prestations musicales et dansantes, ainsi que l'achat de la nourriture et des équipements nécessaires au bon déroulé de l'évènement.

L'association Le Sourire des Gones a déposé un projet dans le cadre du budget participatif afin d'obtenir une participation financière de la part de la Ville, comme elle l'avait déjà obtenue lors de l'édition précédente de ce dispositif de participation citoyenne. Selon les principes énoncés au sein du règlement du budget participatif givordin, ce projet a été retenu en dépassant le seuil de vingt soutiens alors exigés.

Dans ces conditions,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

**34 VOIX POUR**

### **DÉCIDE**

- D'ALLOUER une subvention de 2 000 euros à l'association Le Sourire des Gones, basée à Givors, afin de soutenir la fête interculturelle qu'elle organise ;
- DE DIRE que cette dépense sera imputée au budget de la commune.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Delphine PAILLOT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.